



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

SAINT-JOSEPH-DU-LAC : L'expropriation des terrains résiduels de GBD situés le long de l'autoroute 640.

Saint-Joseph-du-Lac, le 6 avril 2022– Le conseil municipal de Saint-Joseph-du-Lac est très heureux d'annoncer que la municipalité est maintenant propriétaire de du terrain visé par l'expropriation, lequel compte 1,9 M de pieds carrés (environ 17 hectares) de boisés, de cours d'eau et de milieux naturels d'intérêt. Bien qu'il s'agisse d'une étape importante, la prochaine phase consistera à régler la question de l'indemnité d'expropriation à verser à GBD. Pour le moment, cet aspect du dossier a été référé au Tribunal administratif du Québec, qui aura pour tâche de trancher la question.

Adoption des avis de motion

D'ici là, le conseil municipal entend poser plusieurs gestes concrets visant à s'appropriier le territoire et ainsi le rendre accessible aux joséphois et joséphoises. À cet effet, lors de la séance du 5 avril, les élus ont adopté deux avis de motion concernant ce projet. Le premier avis de motion vise à assujettir le terrain à un zonage permettant d'assurer la protection et la pérennité des boisés et des milieux naturels. Le second vise à décréter ce terrain comme faisant partie des parcs et des espaces verts de la Municipalité. De ce fait, cet espace appartient désormais à la Municipalité et les citoyens peuvent y avoir accès dès maintenant.

Les prochaines étapes

Dans les prochaines semaines, la Municipalité procédera à la réalisation de certains relevés afin de planifier, le cas échéant, des travaux de sécurisation du terrain. À plus long terme, le conseil municipal compte mettre de l'avant, en collaboration avec les citoyens, un plan directeur de protection et de valorisation (aménagement) du terrain afin de conserver le capital naturel sensible du territoire et d'y créer des espaces de loisirs et de récréation en milieu naturel. Ensuite, des travaux seront effectués afin de faciliter l'accès au parc, d'implanter un système signalétique (affiches) et de réaliser des travaux fauniques.

À ce terrain s'ajoutera, très prochainement, une superficie supplémentaire de 1,2 M de pieds carrés (quelques 11 hectares) issue de l'acquisition par voie de gré à gré du boisé du ministère des Transports. Cet ajout est situé à l'extrémité est du terrain faisant l'objet de l'expropriation. C'est donc plus de 3 M de pieds carrés (28 hectares) qui deviendront le nouveau « parc nature. »

Le maire de Saint-Joseph-du-Lac, M. Benoit Proulx et les membres de son conseil, se réjouissent de voir les démarches des derniers mois porter leurs fruits :

« C'est une excellente nouvelle pour les Joséphois et Joséphoises ! Nous avons très hâte que la municipalité soit propriétaire de ces terrains pour en faire bénéficier tous les citoyens. Le parc Du Boisé nature 640 sera un endroit qui plaira aux sportifs, aux amateurs de plein air, aux propriétaires de chiens et plus encore ! En guise de conclusion, je tiens à souligner ma volonté ainsi que celle du maire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, M. François Robillard, de rendre accessible l'ensemble du secteur boisé le long de l'autoroute 640 aux citoyens de nos deux villes. Des discussions débiteront prochainement afin de mettre les bases sur un partenariat intermunicipal concernant ce secteur boisé totalisant une superficie de plus de 5 millions de pieds carrés. »

Illustration du terrain acquis



Renseignements : Audrey Blanchard
Responsable des communications
450 623-1072 poste 233
ablanchard@sjdl.qc.ca